

Centre Public d'Action Sociale



**TRIMESTRIEL**

Janv. - Fév. - Mars.

2007

Numéro 31

**BELGIQUE-BELGIE**

**P.P  
LIEGE  
9/2753**

**Bureau de dépôt:  
LIEGE X**

Périodique du C.P.A.S de Liège

# ***Dossier :***

# ***Note de Politique***

# ***Générale 2007***



**Le journal de "Coup d'Envoi"  
1<sup>er</sup> numéro en annexe**

Edit. responsable Claude Emonts 13, Place Saint-Jacques à 4000 Liège  
Rédaction & mise en page : Cellule communication



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE

**Cellule  
Communication**

“On a beau aimer ses propres idées, il y a un moment où l'on a absolument besoin d'en rencontrer de nouvelles”<sup>1</sup> ...

En préambule, comment ne pas évoquer le départ à la retraite de quelques piliers de notre maison.

Saluons parmi eux Christian Voss, et Jean Dumont, que le Secrétaire général a qualifié à juste titre de " grand commis de l'Etat " dans son émouvant discours d' hommage.

Nous leur souhaitons à tous et à toutes une retraite épanouie et surtout, “restez curieux” !  
Devant le défi de cette "perte de mémoire" de l'administration, le Conseil précédent a choisi de privilégier nos ressources internes pour aller de l'avant.

C'est ainsi que, s'inscrivant dans la modernité, nous avons choisi deux jeunes femmes déjà présentes et actives pour prendre les postes de directrices faisant fonction, dans chacune des ailes de notre grande maison.

Le passé dans le présent, l'acquis positif sauvegardé, nous démarrons cette législature avec un potentiel énergétique et créatif, incontournable adaptation aux temps nouveaux.

Les élections d'octobre 2006 ont aussi renouvelé presque complètement le Conseil de l'Action Sociale.

S'il nous faut reconnaître le sérieux et la rigueur de l'ancien, et le bon travail effectué, nous sommes résolument optimistes quant aux perspectives offertes par la composition de l'actuel. Au travail donc !

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit désormais la présence du Président au Collège communal<sup>2</sup>.

Rien de nouveau à Liège, puisque les Bourgmestres Dehousse et Demeyer en avaient déjà instauré l'habitude, permettant ainsi une meilleure connaissance mutuelle et une collaboration toujours plus étroite. Notre optique sera celle que nous poursuivons depuis de nombreuses années : veiller au bien commun et à l'indispensable autonomie de nos deux institutions.

Un souci de cohérence, de mise en place des synergies, de cohésion nous amènera pour la seconde fois à présenter ensemble et le même jour les budgets de la Ville, de sa zone de police, et de son CPAS.

---

<sup>1</sup> “La libre Belgique” 1er février 2007.

<sup>2</sup> Avec voix délibérative sauf pour les matières concernant le CPAS.



## Le Budget.

Conformément au plan de gestion, **la dotation communale**, couvrant le déficit de CPAS, est constante et se maintient au niveau du budget précédent, majorée de 2 %, soit 21.106.335 Euros (y compris la prise en charge des intérêts débiteurs de trésorerie).

Par ailleurs, la Ville inscrit à son propre budget le **déficit des pensions** de notre Centre.

Solidarité à saluer, qui, jointe à de rigoureux efforts de gestion, contribuent sans conteste à annoncer un **budget en équilibre à 101.331.640 Euros<sup>3</sup>**.

## Gestion de trésorerie.

En date du 28 décembre 2001, a été mise en place une nouvelle convention de trésorerie entre la Ville et le CPAS de Liège.

Cet autre exemple de coopération permet depuis lors à notre Centre de bénéficier du meilleur mode de financement de sa trésorerie, au travers, notamment, de l'utilisation de la technique financière des billets de trésorerie.

On observe, par ailleurs, que le crédit budgétaire lié au paiement des intérêts débiteurs est pris en charge par la Ville. Comme en 2006, il est égal à 300.000 Euros : il est en effet plus que probable que les avances de trésorerie effectuées depuis 2002 par le SPP Intégration sociale ne soient plus reconduites en 2007.

Nous devons aussi constater le retard de remboursement par le SPP Intégration sociale des sommes considérables que représentent les quotes-parts relatives au revenu d'intégration et à l'aide sociale.

A l'heure de la rédaction de cette note, le CPAS vient de percevoir le remboursement des montants dus pour le mois de septembre 2006 !

## Le personnel.

**1043 personnes<sup>4</sup>** travaillent actuellement au CPAS de Liège. Et la bonne marche de l'institution est étroitement associée à la manière dont chacun, là où il se trouve, assume sa fonction.

Conscients que la tâche est loin d'être aisée, nous faisons ce qui est possible, dans les limites budgétaires contraignantes que nous connaissons, pour améliorer les statut des agents,

<sup>3</sup> La note technique ci-jointe donne un aperçu du budget 2007.

<sup>4</sup> Chiffres d'octobre 2006 - Personnel effectif - Soit : 313 APE, 276 art.60, 275 ONSS, 15 PTP, 164 nommés.



le confort de leur lieu de travail, la communication entre eux, les possibilités de formation continuée.

### ✓ Les départements sociaux

Depuis quelques années, la pyramide de l'aide sociale ressemblait à un fromage de gruyère.

La base, de plus en plus large au gré des nouvelles tâches imposées par lois et décrets, et surtout par le véritable défi de la réalité du tissu social liégeois, n'était plus encadrée de manière adéquate. Départs à la pension, accidents de vie (parfois tragiques), manque de valorisation professionnelle et pénibilité de la tâche au quotidien imposaient un renouvellement et un étoffement des cadres.

Ainsi, une réorganisation en profondeur de la direction de l'aide sociale, des antennes et le futur examen de promotion de leurs responsables sera à l'ordre du jour.

Cette stabilisation du personnel s'effectue dans le prolongement des examens<sup>5</sup> organisés en 2006 pour les assistants sociaux, qui se sont soldés par la nomination de 14 des 51 lauréats versés dans une réserve de recrutement sans limitation de durée.

### ✓ Les autres départements

Chefs de bureaux et chefs de services lauréats d'examens ont été nommés également au sein des départements du personnel, des affaires générales et de la recette.

Ces légitimes reconnaissances de fonctions déjà assumées par le passé préfigurent la volonté commune du Secrétaire général et du Président de remettre sur le métier, dans les prochaines années, le nouveau cadre du personnel.

En matière de **politique salariale**, les agents nommés bénéficieront cette année d'une augmentation de leur pécule de vacances, qui passera de 65 % à 74 % de leur rémunération mensuelle.

Les barèmes APE sont maintenant "ajustés" aux barèmes RGB, à l'exception de l'évolution de carrière et de la valorisation des années d'ancienneté.

Un effort se poursuivra en matière de **formation**.

La diversité des fonctions et des missions explique l'éclatement de la plupart des formations en petits modules.

En 2006, 481 demandes de formation ont été autorisées par le Bureau Permanent. 340 agents dont 112 aides familiales les ont suivies, soit 45.1 % des agents du CPAS hors contrats "article 60§7" (ceux-ci ont leurs propres créneaux gérés par le service RÉINSER)

Cet effort se poursuivra, en concertation avec les responsables des différents départements, afin de cibler au mieux les formations adéquates.

La cellule **communication**, mise en place lors de l'exercice précédent, va prendre sa place,



<sup>5</sup> Jury pluraliste composé de Conseillers des quatre partis présents au Conseil de l'Action sociale, de membres extérieurs et du personnel de direction.

physiquement d'abord, à l'étage des affaires générales. Elle développera son travail en interne, après une large consultation du personnel, et vers l'extérieur.

Elle maîtrise déjà toute une série de tâches, visant l'amélioration de la visibilité de nos services et des activités que l'institution propose aux usagers. Elle assume également la publication de l'"Info-CPAS" et les mises à jour du site internet [www.cpasdeliege.be](http://www.cpasdeliege.be)

**Les locaux** enfin font de manière croissante l'objet de notre attention.

A l'instar de la politique de la Ville en cette matière, qui a profondément remodelé la Cité administrative, amorcé une décentralisation de ses services à la population dans des mairies de quartier, et qui prépare la rationalisation des services des travaux rue de Namur, sur l'ancien site de la Poste; au CPAS, RéINSER a été restructuré géographiquement et compte désormais deux départements, installés avenue Destenay et Place Cathédrale.

Après l'antenne d'Outremeuse, récemment inaugurée et rénoverée, merci au passage à nos deux architectes, l'antenne "Sainte-Marguerite" est la prochaine prévue dans le planning des travaux.

Notre priorité va croître vers la création d'une antenne jeune, (voir page 6) qui permettra un meilleur encadrement de ce public, mais représentera aussi une bulle d'oxygène pour l'ensemble des travailleurs sociaux.

**Autre projet** : le déménagement du **dispositif d'urgence sociale** vers la caserne Saint-Laurent. Si la réalisation de ces travaux peut paraître lointaine (environ deux années avant le démarrage du chantier), les contacts en vue d'accords avec la Défense Nationale sont bel et bien au programme 2007 et seront soumis au Conseil dès que possible.

**La Ferme de la Vache** a elle aussi fait l'objet de travaux de rénovation importants. Ils permettent à ces "pionniers" de l'insertion sociale de travailler sur un site parfaitement adapté à leur mission.

Les locaux des services du **maintien à domicile** ont été rafraîchis et regroupés au même étage. La coordination de ceux-ci en est d'autant facilitée.

Une étude est en cours concernant le bâtiment des **Plopes**, sur l'opportunité de le rénover, ou encore de le délocaliser.

Enfin, l'inadaptation des locaux de la **place Saint-Jacques** à l'accueil du public, le gouffre énergétique qu'ils représentent, autant que les difficultés de parcage pour ceux de nos agents dont le déplacement est inévitable, vu la mission qu'ils assument, nous font réfléchir à une implantation plus adéquate. Cette réflexion intègre l'argument éventuel que pourrait représenter une opération immobilière sur l'actuel siège.





## L'action sociale.

Au 30 novembre 2006, on dénombre **8733 dossiers d'aide sociale**, RIS et aide sociale confondus.

Les dépenses nettes du revenu d'intégration sociale sont de **13.723.000 Euros**, soit une augmentation de 2,08 %. Cette augmentation, due pour majeure partie aux indexations successives du montant du RIS et aux programmations décidées par le Gouvernement fédéral, est heureusement tempérée par un tassement léger, ces derniers mois, du nombre de dossiers de revenu d'intégration remboursés à 65 % par l'Etat fédéral.

L'aide médicale et hospitalière, quant à elle, se chiffre à **453.000 Euros**, dont 403.000 Euros sur fonds propres.

1.600.000 Euros sont consacrés à l'aide médicale urgente des candidats réfugiés politiques.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette progression constante de la charge de l'aide sociale. Outre les mesures unilatérales du Gouvernement fédéral évoquées supra, nous citerons :

- ✓ une paupérisation croissante des grands centres urbains, avec une concentration d'étrangers régularisés, de jeunes, de familles monoparentales.
- ✓ le vieillissement de la population et l'accroissement des charges médicales et hospitalières.
- ✓ de grandes lacunes en matière de logements - ceux-ci étant souvent inadaptés à la situation de ces populations.
- ✓ des situations de surendettement, de grande détresse et de sans-abrisme.

Ces constats amènent la nouvelle direction de l'aide sociale à renforcer l'axe des "antennes spécialisées", dont la mission est de travailler à résoudre les problèmes spécifiques liés à certaines catégories de personnes aidées, en relation étroite avec les antennes de proximité.

Il existe actuellement **3 antennes spécialisées** : RéINSER Cathédrale, le Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile (SADA) et la cellule SDF associée à l'Urgence sociale, et une à venir, **l'antenne jeune**, qui verra sans doute le jour en 2007.

Actuellement, plus de **25 %** des dossiers d'aide sociale concernent les jeunes de moins de 25 ans.

Il est devenu prioritaire, depuis la loi du 26 mai 2002, de mener à l'égard de cette population spécifique, parfois en complet décrochage scolaire et social, un encadrement adéquat et stimulant, encourageant clairement une reprise de la scolarité, des formations ou l'insertion professionnelle.

Le SADA s'occupe déjà des demandeurs d'asile, de la protection subsidiaire et des victimes de la traite des êtres humains.

Il prend en charge également les dossiers des personnes régularisées en séjour précaire et des illégaux.

La législation récente ne permet plus d'accorder l'aide sociale aux demandeurs d'asile. Seule l'aide matérielle leur est accordée.

On observe par contre une augmentation récente des étrangers régularisés et donc du budget de l'aide sociale, correspondant *in fine* à une clarification de situations jusque-là illégales.

La régularisation permet à la fois d'avoir une vue plus précise du nombre de personnes concernées, d'adapter les conditions d'accueil (notamment sanitaires), de favoriser les mécanismes d'insertion professionnelle et d'entamer un fondamental travail de citoyenneté. Découle de ceci la nécessité de maintenir le subside "régularisations" octroyé par le Ministre fédéral de l'Intégration sociale.

*Soyons donc prudents devant les affirmations en trompe-l'œil : l'augmentation de l'aide sociale due pour partie aux régularisations ne signifie pas forcément, en corollaire, une augmentation de l'appauvrissement de notre ville, mais au contraire un assainissement de situations non désirables et indignes.*

**La cellule SDF et l'Urgence sociale** occupent actuellement 22 travailleurs sociaux et administratifs.

Les locaux actuels, particulièrement inadaptés et vétustes de ces deux services, qui doivent cependant rester couplés, nous incitent depuis plusieurs années déjà, à leur trouver une nouvelle implantation.

C'est ainsi que l'idée d'une nouvelle localisation à la Caserne Saint-Laurent a fait son chemin et est actuellement à l'étude.

En attendant, un partenariat est déjà en cours avec la Défense Nationale, qui autorise l'occupation d'une aile de la caserne dans le cadre du Plan Hiver . Ce dispositif est assumé par le département d'urgence sociale. Celui-ci fonctionne au sein du **Relais social du Pays de Liège**, avec une quarantaine d'autres associations autant publiques que privées. Bénéficiant toujours de l'appui du Contrat de sécurité et de société de la Ville de Liège, il s'efforce, outre la prise en charge dans l'urgence, de permettre aux personnes de surmonter la situation de crise, et de les orienter vers l'insertion sociale.

Le relais-santé, avec l'aide de la Ministre Vienne, a passé le cap de 2006 et est, depuis le 1er janvier 2007, partenaire du Relais social, avec une subvention que l'on souhaite voir se pérenniser. Il bénéficiera en outre d'agents PTP et APE, qui permettront de mieux structurer le travail en cours, et de développer diverses actions, notamment en matière de prévention à la santé.

## RÉINSER.

En matière de **réinsertion sociale et professionnelle**, la tendance est à la stabilisation. Cette stabilisation du nombre de réinsertions professionnelles est liée aux possibilités budgétaires, aux limites du personnel d'encadrement mais également à l'éventail limité des profils des personnes suivies par le service.

Au 30/11/2006, on dénombre 277 "articles 60§7" (bénéficiant d'un contrat "CPAS" à durée déterminée) et 278 "articles 6" ou assimilés (employés eux par des entreprises privées qui bénéficient d'une aide tant administrative que financière du CPAS).

Les perspectives de réinsertion durable par ce canal restent les plus performantes, et font par conséquent l'objet d'une attention soutenue, tant en matière de tutorat des employés que d'aide aux entreprises dans le cadre de leur politique d'emploi.

Ainsi, le total des mises à l'emploi est actuellement de **555 personnes**.

Ce travail conséquent est effectué actuellement par **73 agents**, soit 22 % de l'effectif de l'aide sociale du CPAS.

**290** articles 60§7 sont prévus pour l'année 2007 dont 26 postes "article60§7" payants et 70 postes dévolus aux services d'économie sociale.

Un partenariat est déjà efficient avec la Ville, et plus particulièrement avec son Echevin du Personnel. Il s'agit ici de privilégier l'embauche de ces travailleurs, ainsi que des PTP, bénéficiant d'un rapport favorable quant à leur manière de servir, pour autant que se dégagent les moyens et les emplois adéquats.

L'Echevin de la Propreté urbaine occupe quant à lui actuellement 52 balayeurs de rue, et sa collaboration avec le CPAS est excellente.

Partenariat positif également avec le *Théâtre de la Communauté* qui cible plus particulièrement la réinsertion professionnelle des artistes, en leur permettant d'exercer leurs talents. Après "AMORCES" qui connut un succès fort de 46 représentations, un second spectacle est d'ores et déjà prévu en mai 2007.

## Les initiatives d'insertion sociale.

La Ministre Vienne, à la tribune de la 6<sup>e</sup> journée des insertions, le 17 mai 2006, reconnaissait l'erreur de jugement qui consiste à croire, à tort, que la réinsertion passe inévitablement et uniquement par le travail.

Le chemin de la re-socialisation est toujours long et tortueux et certains ne parviendront malheureusement jamais au seuil d'employabilité : nous l'avons souvent dit par le passé ... C'est dans cet esprit que le décret régional sur l'insertion sociale qui a été voté en juillet





2003, donnait aux professionnels de l'insertion sociale une "obligation de moyens à mettre en œuvre, mais pas de résultat ..."

Quatre services de notre CPAS fonctionnent actuellement afin de permettre la réinsertion sociale de nos usagers.

✓ **Le service de dynamisation de Wandre** vise l'amélioration du recrutement des stagiaires par une meilleure collaboration avec les antennes. En effet, le public semble de moins en moins ouvert à une démarche vers le parcours d'insertion. Le simple dépôt de documents informatifs dans les salles d'attente ne suffit pas à le motiver...

Les travailleurs du service auront de plus en plus recours aux techniques d'expression, dont le chant et le théâtre, comme outils d'accompagnement et de préparation à l'insertion professionnelle quand et où elle est possible.

✓ **La Maison-Carrefour accomplit** un travail important de proximité vis à vis des habitants du quartier de Droixhe, pratiquant notamment le sport au profit des jeunes.

✓ **La Maison de la Citoyenneté et la Ferme de la Vache** sont agréées en tant que services d'insertion sociale depuis deux ans et ont bénéficié d'une augmentation substantielle de leur subvention régionale.

La Ferme de la Vache verra son travail facilité par la rénovation de ses locaux qui seront inaugurés cette année.

La Maison de la Citoyenneté poursuit son travail d'ancrage dans le quartier Sainte-Marguerite et l'effort en terme de suivi individuel des personnes "en marge" de l'insertion. Son extension, le **Restaurant communautaire**, bénéficiera encore cette année, d'un subside du Ministre Marcourt, permettant un meilleur encadrement.

La pérennisation de ces services, leurs perspectives, leur restructuration en vue d'une plus grande cohésion feront l'objet d'une réflexion entre la direction et tous les travailleurs au cours de cette année.

Certains quartiers, en particulier ceux de la rive droite de la Meuse, ne bénéficient toujours pas de ce type d'initiative.

Le Relais de l'Emploi du FOREM dans le quartier Sainte-Marguerite (et son articulation avec d'autres partenaires, dont notre Maison de la Citoyenneté) ou encore la Maison de l'Emploi de Droixhe (et sa proximité avec la Maison-Carrefour) sont autant d'éléments qui contribuent à mener les bénéficiaires de l'insertion sociale vers l'insertion professionnelle.

**Multiplier et renforcer ces modèles** seront donc sans conteste un grand défi pour la présente législature.

## Le patrimoine

Nous alignant sur la politique communale (notamment les axes de rénovation de l'habitat et de maîtrise du foncier), plusieurs réunions ont eu lieu à ce jour afin de déterminer la politique à adopter face à un patrimoine vieillissant et en mauvais état.

L'option d'aliéner les immeubles peu rentables (car soumis à une rénovation lourde) ou les immeubles hors Liège, afin d'alimenter le financement de la rénovation des autres semble se dégager.

Un partenariat avec la Ville pourrait être encouragé concernant les immeubles situés dans les quartiers prioritaires, ciblés dans son projet de Ville. D'autre part, des rénovations spectaculaires telles que celle de l'immeuble de la rue Saint-Paul comprenant trois logements situés au-dessus d'un commerce, seront également privilégiées dans le centre-ville.

Associés au Plan logement de la Ville, financé par le Plan Fédéral des Grandes Villes, nous avons obtenu en 2005 un subside pour rénover " en cascade " deux immeubles de la rue Pouplin. Cette rénovation devra être entreprise cette année.

Des démarches seront effectuées auprès de notre Ministre de tutelle, afin d'augmenter notre marge de manœuvre en disposant davantage du fruit de la vente des terrains.

En matière de logements d'urgence, le site de Naniot, actuellement prévu pour des personnes isolées, peu enclines à un accompagnement social, privilégierait plutôt l'accueil de familles. Par ailleurs, les travaux de réaménagement du site des Prébendiers seront entrepris cette année.

## Le maintien à domicile

Il apparaît important de mettre en évidence quelques chiffres significatifs relatifs à l'activité des services du maintien à domicile.

157 **aides familiales** (effectif réel comprenant les temps partiels) ont presté 170.389 heures en 2006.

893 familles et personnes isolées ont été aidées par le service.

15 **agents** (9 aides familiales et 6 agents sous contrat APE) ont livré 102.405 **repas** au domicile de 693 ménages.

Le prix de ces repas est de 5 Euros en moyenne.

Le montant facturé par le service des **soins infirmiers** est de 213.780 Euros, pour des

prestations concernant 290 personnes.

Les **cas coordonnés** (pour lesquels au moins 3 intervenants prestent au domicile des personnes aidées) sont au nombre de 888.

Le service **ELIS** et ses 18 équivalents temps pleins a effectué des prestations de dépannage pour un montant annuel de 102.000 Euros pour 564 ménages.

Diverses réglementations (dont certaines sont en cours de finalisation tant au niveau fédéral que régional) nous font prévoir une restructuration inévitable des services, principalement du service ELIS, qui va devoir se mettre en conformité avec le décret IDESS (Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale).

Nous serons de plus en plus attentifs à la diversification croissante des fonctions au domicile. Outre la confusion qu'elle peut engendrer chez les bénéficiaires, elle risque également d'alourdir sensiblement le travail de la coordination.

La stricte limitation des prestations des aides familiales au domicile nous fait envisager aussi, si nous voulons rester un service performant, la création de postes de gardes-malades.

En conclusion, cette note mesure l'étendue du travail entrepris...

Il convient tout à la fois de remercier les pouvoirs subsidiaires, l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Province et la Ville de Liège, sans lesquels rien de ce labeur ne serait possible. Rappelons au passage ce chiffre édifiant : 95 % de nos recettes de transfert concernent l'aide et l'action sociale.

Mais être reconnaissants ne signifie pas être aveugles ...

Il faut aussi dire combien nos besoins sont criants, et grands nos manques, à la mesure du désarroi de nos ayants-droits.

Trente ans bientôt que les CPAS existent sous leur forme actuelle.

Trente ans d'évolutions néanmoins.

Positives souvent.

Peu compréhensibles parfois.

Malheureusement, au cours de ces trente ans, notre société a vécu une longue glissade vers le "chacun pour soi", l'égoïsme à peine honteux, le racisme au quotidien, et une perte de " substance sociale " en lame de fond.

Notre institution "fêtera" ses trente ans car que seraient nos cités sans les CPAS. Triste fête, cependant, joignant célébration et revendications : **à quand, vraiment, la dignité humaine ?**

Enfin, des centaines de mercis ... à ceux qui, dans nos murs, ne comptent ni leur temps, ni leur peine pour être à la hauteur des défis. Merci au personnel, merci aux dirigeants, aux directeurs, au Receveur, au Secrétaire général. Merci aux membres du Conseil de l'Action sociale, "ceux d'hier" et "ceux d'aujourd'hui" .

Merci enfin aux membres de mon Cabinet.

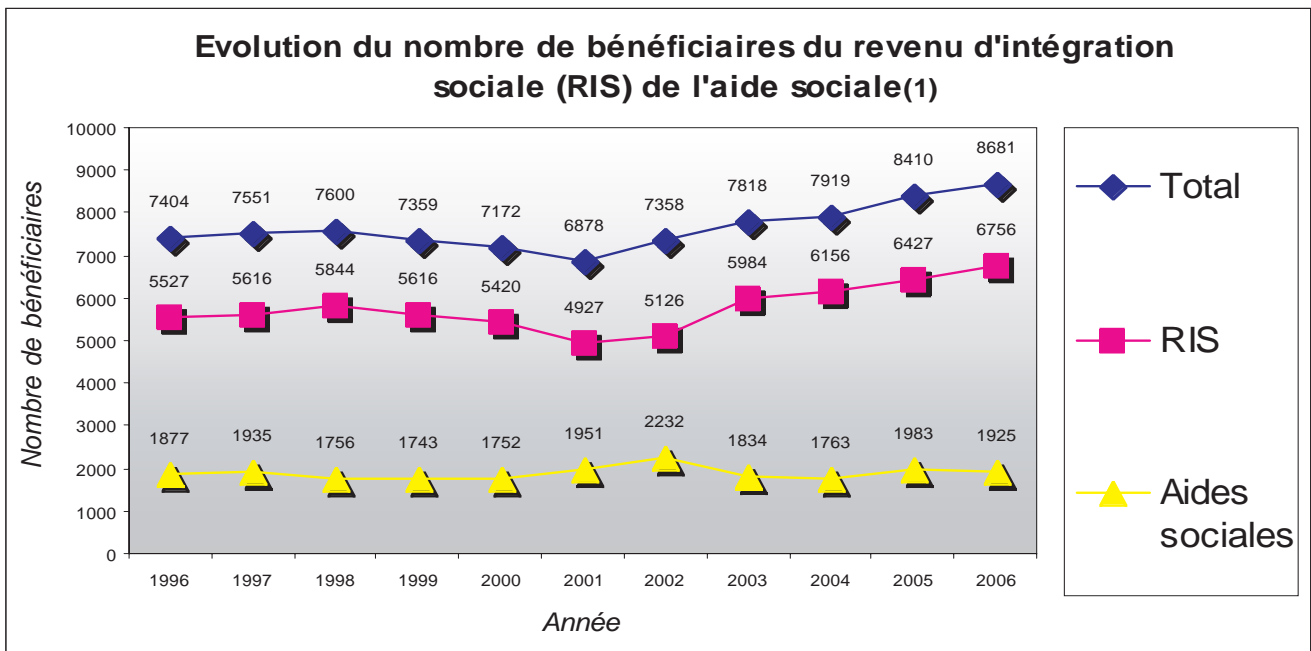
Le Président,

Claude EMONTS

# Le CPAS de Liège en 2006 en quelques chiffres



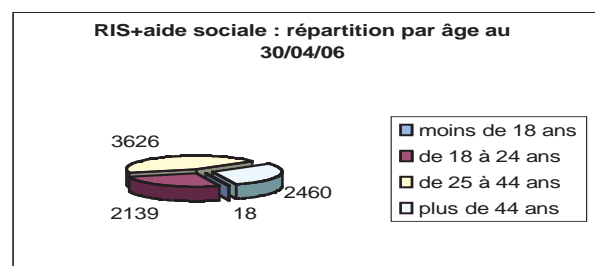
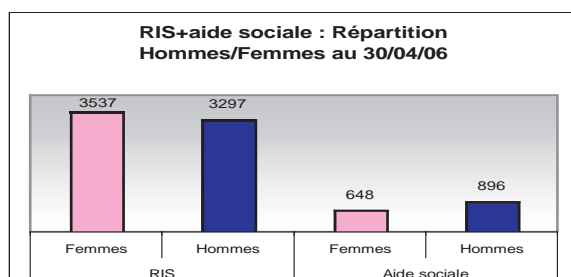
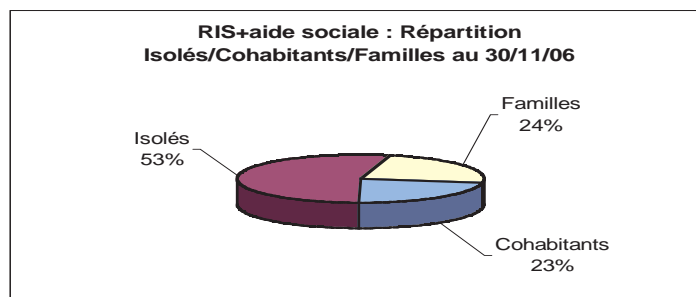
# 1. L'aide sociale



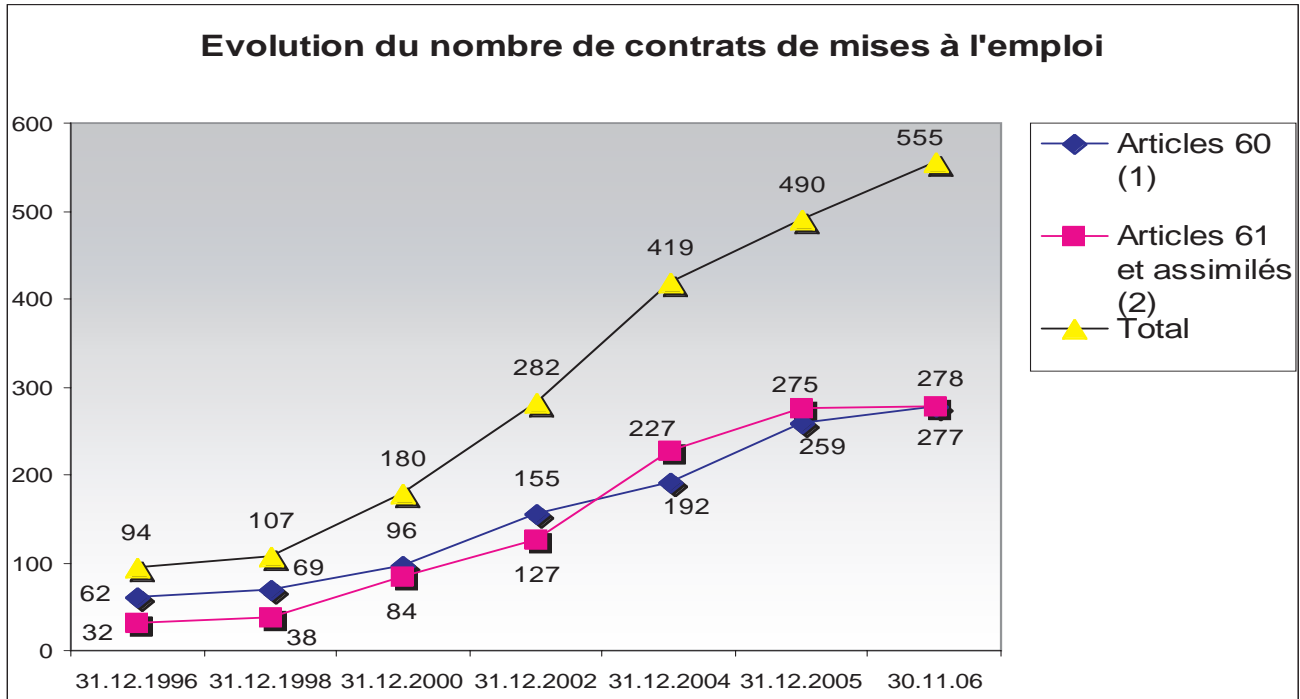
(1) moyennes annuelles

Au 30/11/06, on comptait **8733** bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et de l'aide sociale, dont, entre autres :

- ✓ **5240** bénéficiaires du RIS remboursé à 65% par l'État fédéral (60%)
- ✓ **1649** bénéficiaires de l'aide sociale équivalente au RIS inscrits au registre des étrangers (18,9%)
- ✓ **332** régularisés depuis - de 5 ans percevant le RIS (3,8%)
- ✓ **826** étudiants percevant le RIS ou l'aide sociale (9,5 %)
- ✓ **182** sans-abri bénéficiaires du RIS (2,1%)



## 2. RéINSER



- (2) Article 60§7 (de la loi organique des CPAS) : Contrat de travail à durée déterminée conclu entre le CPAS et le bénéficiaire du DIS avec encadrement et formation.
- (3) Article 61 et assimilés (de la loi organique des CPAS) : Contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée conclu entre l'utilisateur et un employeur public ou privé.

En 2006, RéINSER comptait **73** travailleurs sociaux et administratifs.

## 3. L'Urgence sociale et la cellule SDF en 2006

- ✓ **5607** personnes ont été reçues de jour par l'Urgence sociale.
- ✓ **22320** démarches ont été effectuées de jour et **3894** de nuit.
- ✓ Les services de l'urgence sociale et de la cellule SDF comptent **22** travailleurs sociaux et administratifs.

## 4. Le Relais Santé en 2006

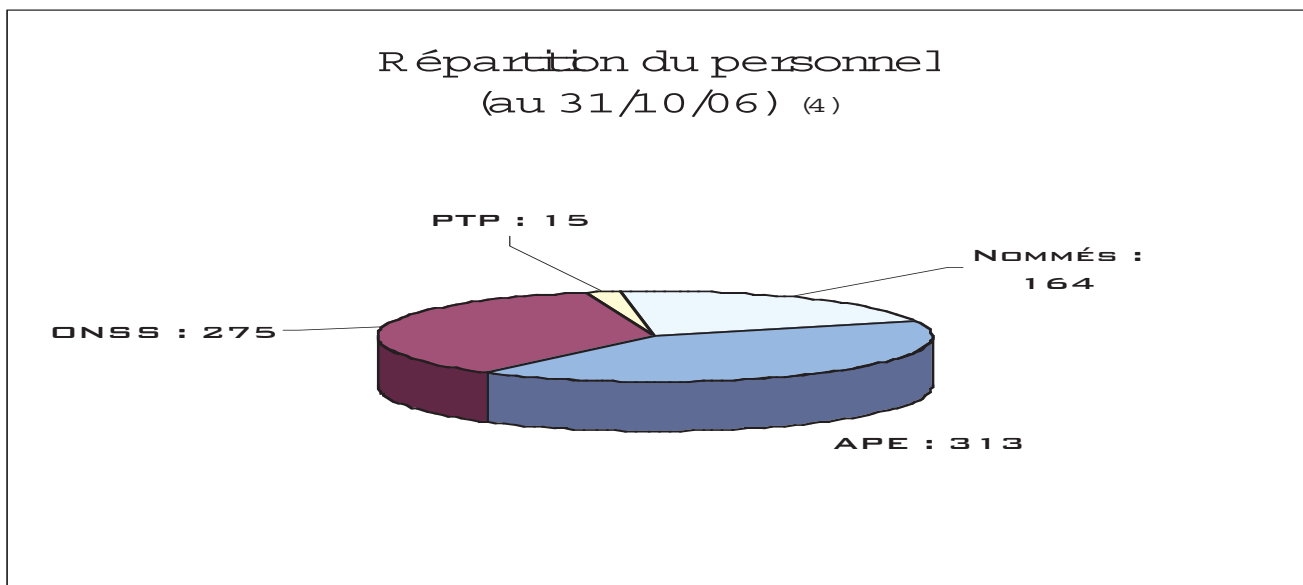
- ✓ **2338** personnes ont été reçues par le Relais Santé (dont 221 demandeurs d'asile, 1368 illégaux et 749 Belges), pour un total de **10 630** visites.

## 5. Les services de maintien à domicile en 2006

- ✓ 102 405 repas servis à 693 personnes différentes par 15 agents
- ✓ 893 clients du service d'aides familiales
- ✓ 290 clients du services de soins à domicile
- ✓ 564 clients du service ELIS
- ✓ 8 travailleurs au service de soins à domicile
- ✓ 157 aides familiales (128,4 ETP1)
- ✓ 18 travailleurs à ELIS

## 6. Le personnel du CPAS

Au 31/10/06, le CPAS employait **767** agents, sans compter les **276** personnes engagés sous contrat Article 60§7. **138** formations ont été données en 2006.



(4) hors Article 60§7

(5) ETP = Equivalents Temps Plein

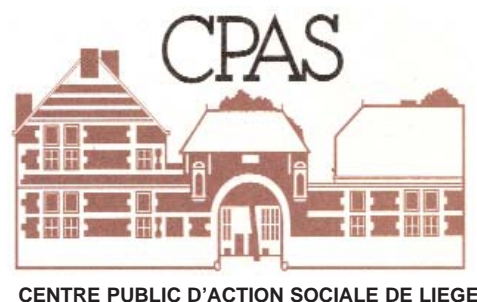
(6) PTP : Programme de Transition Professionnel

(7) APE : Aide à la Promotion de l'Emploi

## 7. Le patrimoine du CPAS

Les services du CPAS sont répartis sur **24** bâtiments différents.

Le CPAS possède **1781** hectares de terrains, qui sont loués à 265 fermiers, et **232** locations (dont 198 logements, 18 commerces, 8 bureaux et 8 autres).



Création d'un "pôle d'expertise et de coopération spécialisé en violences conjugales et intra-familiales" :

Un projet soutenu par le CPAS de Liège.

Le 23 février dernier, le Conseil de l'Action sociale du CPAS de Liège a décidé de soutenir le projet d'implantation à Liège d'un "pôle d'expertise et de coopération spécialisé en violences conjugales et intra-familiales". Ce projet est présenté conjointement par deux structures très actives dans ce domaine : le "Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion" et l'asbl "PRAXIS". En sa qualité de service public, le CPAS de Liège a accepté d'être l'interface entre les pouvoirs subsidiants de ce projet (Le Fonds Maribel APL + la Région wallonne) et les deux associations porteuses du projet. Ainsi, dès l'approbation du dossier, notre institution mettra 4 agents à disposition de PRAXIS et du CVFE. Dans l'article qui suit, les deux initiateurs du projet - Claire Gavroy (du CVFE) et Vincent Libert (de PRAXIS) - présentent les objectifs et les missions de leur pôle d'expertise qui devrait voir le jour début mai 2007.

## VIOLENCES CONJUGALES

Le CPAS soutient le projet d'implantation à Liège d'un "pôle d'expertise et de coopération spécialisé en violences conjugales et intra-familiales".

Ces dernières années, la Belgique s'est mobilisée pour lutter contre les violences conjugales avec :

- ✓ une **définition de la violence conjugale** qui considère ce rapport de domination comme la manifestation dans la sphère privée des relations de pouvoir encore inégales entre les femmes et les hommes dans la société
- ✓ un **plan national**, d'initiative fédérale

intégrant les Communautés et les Régions, pour intensifier les actions concrètes sur le plan préventif, curatif et répressif

- ✓ une **directive nationale de la Ministre de la Justice** et du Collège des Procureurs généraux, qui doit permettre de prendre la mesure de l'ampleur des plaintes et inciter les Parquets à agir. Ces textes traduisent une prise de

conscience collective de l'urgence à prendre à bras le corps cette réalité qui touche 1 femme sur 5, en Europe mais aussi partout dans le monde.

Parce qu'elle est si proche de nous, parce qu'elle s'inscrit dans une relation affective et parce qu'elle touche aux mentalités, la violence conjugale est une réalité complexe qui requiert des actions coordonnées des autorités publiques et de tous les acteurs de terrain. Et ceux-ci sont nombreux : professionnels du social, de l'éducation, de la santé, de la justice... qui se sentent parfois en difficulté quand ils y sont confrontés.

## **Violence conjugale : une problématique, deux réalités**

A Liège, depuis plus de 25 ans, **le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion** en a fait son combat politique et sa spécialisation. Il reçoit, accueille et accompagne les victimes, quasi exclusivement des femmes, mais aussi leurs enfants car il ne faut jamais perdre de vue que les enfants exposés aux violences conjugales en sont aussi les victimes. S'appuyant sur cette réalité et sur des études québécoises, le CVFE a structuré une démarche d'intervention spécifique et une approche globale des violences conjugales, qui lui permettent notamment de proposer aux professionnels impliqués des moyens de ne pas céder au découragement et de donner aux victimes des armes pour renforcer leur estime de soi, leur confiance en soi et leurs capacités.

**Praxis** vient d'un autre horizon : moins de militantisme pour l'égalité Hommes/Femmes mais un souci de travailler à l'articulation entre les deux secteurs Santé/Justice. Dans le cadre d'une loi portant sur les mesures judiciaires alternatives, Praxis a d'abord animé des groupes composés d'auteurs de délits, dans un souci de justice réparatrice. Depuis 2000 à Liège, l'association s'est orientée vers les **auteurs** d'actes de violence conjugale, quasi exclusivement des hommes,

contraints par la Justice ou non, et organise à leur intention des groupes de responsabilisation.

Inévitablement, nos deux associations ont été amenées à courtoisement "se fréquenter" ! Nous étions invités aux mêmes tables de concertation : au Fédéral, à la Région, à la Province, à la Ville. Nous avons alors décidé d'ouvrir des espaces de dialogue entre les travailleurs de nos deux associations, d'échanger sur nos représentations respectives de la violence conjugale, de travailler à l'élaboration d'un langage commun et à la définition de priorités communes. Nous nous sommes inspirés d'une démarche similaire initiée dans la région de Trois-Rivières au Québec. Notre rencontre a évolué vers un partenariat. Avec des phases d'enthousiasme et des phases de doute, évidemment ! Nous nous sommes focalisés sur une préoccupation commune : la **sécurité des victimes**.

## **Des points communs**

Nous menons un travail de responsabilisation respectivement auprès des victimes et auprès des auteurs. D'un côté, le travail mené à Praxis vise à permettre aux auteurs de s'exprimer à la première personne du singulier et donc de mieux assumer leurs actes. De l'autre, le travail mené au collectif et qui vise l'empowerment (dévictimisation), permet aux victimes de prendre conscience de leur pouvoir d'agir, de leur capacité de réaction et d'intervention face aux événements.

Il s'agit bien de prendre en mains sa propre vie et de se responsabiliser dans le changement. Nous pensons que c'est cet élément, intrinsèque à nos services, qui a permis d'entreprendre une trajectoire de convergence.

## **Un contexte pénal qui évolue et incite à la coopération**

En 2004 en effet, un important chantier coordonné par la Commission Provinciale des



Affaires sociales sur les violences faites aux femmes a permis de sensibiliser le Parquet de Liège et donné lieu à une politique judiciaire de “tolérance zéro”, rapidement appuyée par la Ministre de la Justice et le Collège des Procureurs Généraux qui ont opté pour une directive nationale qui a sorti ses effets en avril 2006. L'objectif : inverser la tendance du classement sans suite des plaintes pour faits de violence conjugale. Les effets n'ont pas tardé à se faire sentir dans l'arrondissement judiciaire de Liège. Les policiers sont impliqués et tous les professionnels concernés invités à se mobiliser. Un programme de longue haleine !

## Un pôle d'expertise et de coopération : une nouvelle ressource à Liège

Ce projet innovant est donc une émanation du **CVFE** et de **PRAXIS**. Il devrait permettre d'élargir la **réponse spécialisée et concertée** aux besoins tant des auteurs que des victimes et de leurs enfants, et d'améliorer la qualité des services offerts.

Conscients du fait d'être confrontés à des situations communes, la question de l'échange d'informations se trouve au cœur de l'expérimentation et des débats. Par une démarche de coopération intégrée, les associations partenaires se proposent de développer et de modéliser de nouvelles pratiques dans le but d'améliorer la **sécurité des victimes** de violences conjugales, dans des situations qui présentent un niveau élevé de dangerosité, tout en respectant les spécificités des interventions de chaque association.

L'expertise des intervenants permettra aussi de développer l'**offre commune de formation** à l'intention des professions “généralistes” : policiers, magistrats, enseignants, médecins, personnel psychosocial des maisons d'accueil, des centres de planning familial, des CPAS... à partir d'une grille commune d'analyse des mécanismes de la violence conjugale : le “**processus de domination conjugale**”.

A Liège, un “pôle d'expertise et de coopération spécialisés en violences conjugales et intra-familiales” devrait voir le jour d'ici mai 2007, soutenu par le CPAS, le Ministre fédéral de l'Egalité des Chances et la Ministre de l'Egalité des Chances de la Région wallonne. Un projet similaire se construit à La Louvière, entre Praxis et Solidarité-Femmes (Refuge pour femmes battues).

Parce que travailler ensemble, associations pour victimes et associations pour auteurs, c'est intéressant mais ce n'est pas suffisant. Il y aura lieu, dans le cadre des “pôles”, de poser les bases d'une coopération socio-judiciaire au sens large.

11, rue Maghin  
4000 Liège  
Tél : 04/223 45 67  
[www.cvfe.be](http://www.cvfe.be)

170A, rue Saint- Laurent  
4000 Liège  
Tél : 04/228 12 28



## Pour rendre visite à SOFIE

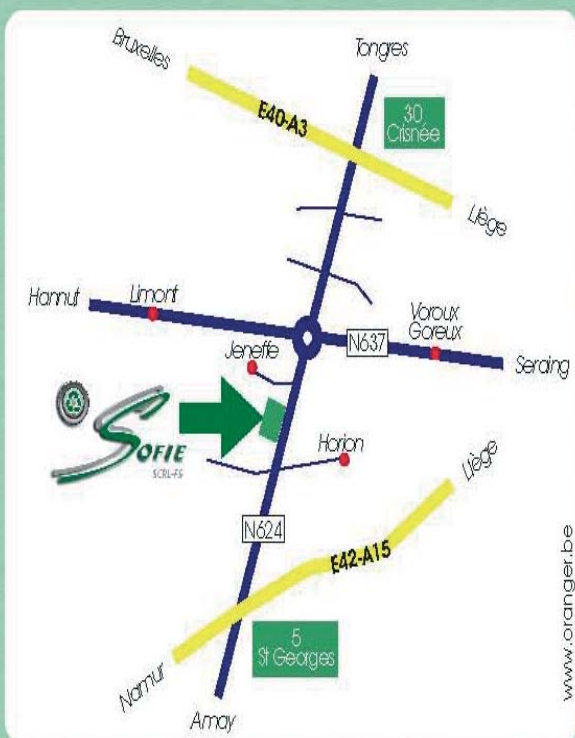
Chaussée Verte 25/3 • 4460 Grâce-Hollogne  
(Biocentre de Jeneffe, entre Crisnée et Saint-Georges)

Tél. : 04 / 220 20 00 • Fax : 04 / 222 46 64

Courriel : sofie.jeneffe@electrosofie.eu

<http://www.electrosofie.eu>

Du lundi au jeudi entre 8 heures 30 et 16 heures  
et le vendredi entre 8 heures 30 et 14 heures



Accès aisé par l'autoroute E42  
(sortie 5 Saint-Georges)  
ou par l'E40 (sortie 30 Crisnée)

## Revalorisation et vente d'électroménagers de seconde main

- ↳ Lessiveuses
- ↳ Frigos
- ↳ Congélateurs
- ↳ Séchoirs
- ↳ Télévisions
- ↳ Micro-ondes

Tous les appareils bénéficient  
du label de qualité "Electro Rev"

6 mois de garantie

SOFIE SCRL-FS  
Chaussée Verte 25/3  
4460 Grâce-Hollogne  
04/220 20 00



# ENVIE D'AIR FRAIS ? VENEZ VITE DECOUVRIR NOS ATELIERS\*!

GESTION DU STRESS

REMISE EN FORME

EXPRESSION

TAÏ BO

唐手

TEMPS LIBRE  
& CULTURE

ARTISANAT  
&  
BRICOLAGE

PLAISIR DE L'EAU

CUISINE

SECOURISME



Appellez le 04 377 96 92  
ou demandez conseil à votre assistante sociale

\* Activités réservées aux personnes aidées par le CPAS de Liège



ENVIE DE SORTIR,  
DE DECOUVRIR ?

## REJOIGNEZ LE COMITE DE SPECTATEURS ARTICLE 27\*

### Où ?

Dans les locaux de  
**Présence et Action Culturelle**  
Liège,

95, rue du Petit Chêne  
4000 Liège (Coronmeuse)  
plan d'accès au verso



### QUAND ?

Mardi 13 mars 2007  
Jeudi 10 mai 2007  
Mardi 28 août 2007  
Jeudi 11 octobre 2007  
Mardi 27 novembre 2007

Toutes les réunions ont lieu  
de 14h à 16h30

### INSCRIPTION

Par téléphone, courrier ou courriel

Julien ETIENNE  
ASBL Article 27 – Liège  
Place Saint-Jacques, 13  
4000 Liège

04 220 58 29  
julien.etienne@article27.be

**\* Réservé aux personnes bénéficiant  
de l'action Article 27**

Un projet mené en collaboration par  
Présence et Action Culturelles Liège  
et Article 27 - Liège





# BROCANTE

La Maison Carrefour du CPAS de Liège organise sa 5ème brocante annuelle à Droixhe.

Où : Salle des Fêtes de la Ville de Liège (Avenue de Lille - 4020 Liège)  
 Quand : le 14 avril prochain de 10h00 à 17h00

Entrée gratuite - Bar - Petite restauration

Emplacement couvert de 2m X 0,8m : 5 € (Réservation au 04/342.66.40 ou 0472/75.81.44)

## Ferme de la Vache :

Stages "Sport et Nature" pour enfants :

prochaines dates:

- ✓ Vacances de Pâques: Du 02/04 au 06/04/07
- ✓ Juillet: Du 09/07 au 13/07
- ✓ Août: Du 06/08 au 10/08/07

Pour rappel, ces stages sont accessibles aux enfants de 07 à 12 ans dont les parents sont bénéficiaires d'allocations sociales ou engagés dans le cadre d'un contrat **article 60§7**.





## Opération "Chèques Sport"

Les "Chèques Sport" sont distribués lors des permanences prévues au :  
Service des Sports de la Ville de Liège, Boulevard de la Sauvenière, 33-35 à 4000 Liège  
(ancien bâtiment de la piscine de la Sauvenière).

- Les mercredis de 14h00 à 16h00.
- Les vendredis de 09h00 à 12h00.

Pour tout renseignement concernant les opérations "Chèques Sport" et "Remboursement de cotisations", appelez le 04/220.58.34.ou surfez sur : [www.coupdenvoi.be](http://www.coupdenvoi.be)

**Le journal de "Coup d'Envoi"**  
**1<sup>er</sup> numéro en annexe.**



**Très prochainement le nouveau dépliant de l'asbl  
"Coup d'envoi".**

**Si vous souhaitez recevoir le prochain numéro du journal  
de "Coup d'Envoi", Contactez-nous :  
Cellule communication du CPAS de Liège : 04/220.69.89  
ou par mail : [samy.kouki@publilink.be](mailto:samy.kouki@publilink.be)**